

PLAN LOCAL D'URBANISME

5. ANNEXES

PREFECTURE DU JURA
RECOURS
03 DEC. 2012
Loi du 2 Mars 1982

5.3. Secteurs situés au voisinage
des infrastructures de transports terrestres
Périmètre dans lequel des prescriptions
d'isolement acoustique ont été édictées

Pièce n° 6.3.2

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Arêté par délibération du Conseil Municipal :
30 mai 2011

Approuvé par délibération du Conseil Municipal :
12 novembre 2012

INITIATIVE Aménagement et Développement
Société d'Urbanisme et d'Aménagement
SASU - 20 rue de la République
25000 BESANCON
Tél : 03 83 33 33 33 - Fax : 03 83 33 33 33
www.usa-sas.com

0 m 50 m 100 m 150 m 200 m

Périmètres des secteurs situés au voisinage des infrastructures terrestres, dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique ont été édictées.

- Niveau 2 - largeur des secteurs affectés par le bruit: 200 m
- Niveau 3 - largeur des secteurs affectés par le bruit: 100 m
- Niveau 4 - largeur des secteurs affectés par le bruit: 50 m
- Niveau 5 - largeur des secteurs affectés par le bruit: 10 m

